



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 38152

Texte de la question

M Pierre Montastruc appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'amenagement du territoire et des transports, charge des transports, sur les inscriptions figurant sur les indicateurs lumineux disposes en differents endroits du compartiment passager des avions de la compagnie Air Inter, et en particulier des Airbus. La direction de la sortie y est mentionnee en deux langues : « Exit » en anglais et « Sortie ». L'incrition anglaise saute au yeux, alors que la francaise est infiniment plus discrete. Cette discrimination, dans un service a caractere public et national, n'a pas manque d'etonner. Tres attache a la defense de la langue francaise, il lui demande de prendre toutes mesures utiles, notamment dans un souci educatif vis-a-vis des passagers enfants, afin que notre langue, comme c'est le cas pour les informations orales donnees en cours de vol, se voie reconnaitre la priorite dans les avions d'Air Inter.

Données clés

Auteur : [M. Montastruc Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38152

Rubrique : Francais: langue

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1253